



SIMONU

2026

Guide à l'intention des délégués et des enseignants référents

Septiembre 18 y 19



#SIMONUXSiempre

1. QU'EST-CE QUE SIMONU?

SIMONU est la simulation des Nations Unies, organisée depuis plus de 14 ans par le Secrétariat à l'Éducation du District (SED) et le Centre d'information des Nations Unies pour l'Équateur, le Venezuela et la Colombie (CINU). Elle rassemble des élèves d'écoles publiques et privées de Bogotá, qui représentent des pays, des localités ou des acteurs sociaux afin de débattre de questions d'actualité liées aux Objectifs de développement durable (ODD).

L'Assemblée délibérative du district 2019 se tiendra les vendredi 18 et samedi 19 septembre 2026.

Compétences développées

- Recherche et esprit critique
- Prise de parole en public et rédaction diplomatique
- Résolution pacifique des conflits
- Leadership, empathie et travail d'équipe
- Prise de décision et participation démocratique

2. LA STRUCTURE DE SIMONU

Rôles clés

Rôle	Fonction principale
Secrétaire général	Autorité procédurale suprême ; coordonne les secrétaires adjoints et les présidents.
Secrétaire adjoint	Supervise les comités placés sous sa responsabilité et participe à l'élaboration des guides pédagogiques.
Président de comité	Dirige et anime les débats au sein de son comité.
Délégué	Représente un pays, une ville, une commune ou un acteur social ; effectue des recherches, participe aux débats et propose des solutions
Comité de presse	Documente et diffuse les résultats par le biais de bulletins d'information, de photos et de vidéos
Enseignants (enseignants référents)	Ils accompagnent leurs élèves dans leurs recherches ; ils peuvent participer aux comités d'enseignants.
Mentors	Étudiants ou diplômés qui forment les leaders étudiants et apportent un soutien pédagogique.

Les 41 comités

Les comités fonctionnent essentiellement comme un laboratoire de citoyenneté où les jeunes passent du statut de chercheurs à celui d'acteurs du changement, en utilisant la parole et la diplomatie pour influencer les politiques publiques et leurs propres communautés éducatives. Ces 41 comités se subdivisent en comités traditionnels et spécialisés:

- Comités traditionnels (18) : ils représentent les organes et agences des Nations unies (OIT, UNICEF, OMS, Conseil de sécurité, entre autres). Ils traitent de questions mondiales.
- Comités spécialisés (23) : ceux-ci se concentrent sur le contexte de Bogotá et de la Colombie (justice scolaire réparatrice, réseaux de médiateurs étudiants, représentants étudiants, auditeurs, système de santé colombien, etc.).

3. LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) AU SEIN DU SIMONU

SIMONU s'inscrit dans le cadre des efforts visant à trouver des solutions aux enjeux locaux et mondiaux en s'appuyant spécifiquement sur les 17 ODD adoptés par l'ONU en 2015. L'objectif est que les participants, à travers leurs discussions, contribuent à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030. Les 17 Objectifs de développement durable (adoptés par l'ONU en 2015) constituent le thème central de toutes les commissions.

Chaque délégué doit identifier l'ODD auquel se rapporte le thème de son comité et l'inclure dans son dossier.

Les 8 domaines thématiques transversaux

Afin d'organiser les débats au sein des 41 commissions (traditionnelles et spécialisées), SIMONU a défini huit domaines thématiques qui relient directement les ODD aux sujets de discussion

- Responsabilité envers la planète (ODD 6, 7, 12, 13, 14, 15)
- Autonomisation des filles et des femmes (ODD 5)
- Réduction des inégalités (ODD 1, 2, 10)
- Santé et bien-être (ODD 3)
- Travail et vie productive (ODD 8, 9, 11)
- Innovation en matière d'éducation (ODD 4)
- Paix et justice (ODD 16)
- Partenariats pour le changement (ODD 17)

4. LE DOSSIER

Le dossier est le document physique que chaque délégué constitue avant la simulation ; il est le fruit du travail de recherche que chaque délégué effectue pour étayer ses arguments lors de la séance de délibération. C'est le seul outil autorisé pendant le débat et il comprend 5 sections obligatoires :

1 · Profil du pays ou de l'entité

Nom officiel complet, localisation, régime politique, données économiques et politique étrangère. Utilisez des sources officielles : ambassades, Bibliothèque numérique des Nations unies et agences spécialisées.

Pour les commissions spécialisées : incluez le profil territorial et les sources réglementaires locales (plan de développement, plan d'occupation des sols [POT], documents du CONPES).

2 · Profil de la commission

Nature de la commission, raison de sa création, mandat, compétences et limites, organe auquel elle appartient, acronyme et ODD auxquels elle donne la priorité.

Pour les commissions spécialisées : inclure le profil territorial et les sources réglementaires locales (plan de développement, plan d'occupation des sols [POT], documents du CONPES).

3 · Prise de position

La position officielle du pays sur le sujet débattu. Il ne s'agit pas de l'opinion personnelle de l'étudiant. Elle doit inclure :

- Identification : nom officiel, chiffres vérifiés, sujet et approche.
- Justification : valeurs, politique étrangère et intérêts nationaux.
- Mesures proposées : campagnes, initiatives ou projets spécifiques.

Langage : utilisez toujours la troisième personne. Exemple : « La délégation de... estime que... »

4 · Discours d'ouverture

Un texte concis à lire en 90 secondes maximum. Il doit comporter :

- Une formule de politesse à l'intention des présidents de séance et des autres délégués.
- Une présentation du pays ou de l'organisation.
- Une reconnaissance de l'importance de la question.
- Une brève déclaration de la position officielle.

- Une volonté d'engager le dialogue et de coopérer.

Conseil : Entraînez-vous à voix haute, enregistrez-vous pour gérer votre temps et maintenez un contact visuel avec l'ensemble de l'assistance.

5 · Bibliographie

Toutes les sources doivent être citées au format APA (dernière édition). Privilégiez : les documents officiels de l'ONU, les sites web des ambassades et ceux d'organisations telles que l'UNICEF, l'OMS ou la FAO.

Si vous avez utilisé l'IA, ne la citez pas comme source : vérifiez les données à l'aide de documents officiels et citez ces derniers.

5. RECHERCHE : APPROCHE « GLOCALE »

L'approche « globale » relie le mondial au local : examinez comment les enjeux mondiaux affectent les régions proches et quelles solutions peuvent en découler.

Pour les devoirs traditionnels (action mondiale)

- Consultez le mandat dans les bibliothèques numériques de l'ONU et les résolutions antérieures.
- Recherchez des sources primaires : interviewez des experts ou des représentants pour obtenir des points de vue de première main.
- Établissez un lien entre le mandat international et les répercussions locales spécifiques.
- Analysez la politique étrangère et les caractéristiques culturelles du pays représenté.

Pour les commissions spécialisées (contexte national et local)

- Consultez le guide de l'élève de l'établissement et le projet éducatif d'établissement (PEI).
- Interrogez des conseillers d'orientation, des enseignants ou des responsables locaux.
- Limitez votre recherche à une zone spécifique (Bogotá, un département, une ville) et aux dernières années.
- Comment les conflits sont-ils résolus dans ma région ou mon établissement scolaire ? Quel est le rôle actuel du médiateur ?

6. PROCÉDURES DES COMITÉS

Les séances suivent un ordre structuré qui garantit la participation équitable de toutes les délégations :

Moment	Description
Début de la séance	Appel nominal (« présent » ou « présent et votant ») et adoption de l'ordre du jour.
Discours d'ouverture	Chaque délégué présente sa position officielle en 90 secondes maximum.
Débat et argumentation	Les délégations comparent leurs positions, défendent leurs intérêts et cherchent des alliés.
Consultations informelles	Négociations entre les délégations en vue de parvenir à un consensus.
Motions et interventions	Point de privilège, point de procédure, point d'information.
Documents de travail	Les délégués rédigent collectivement des propositions qui seront soumises au débat.
Vote	Seuls les délégués peuvent voter ; les présidents de commission n'ont pas le droit de vote.
Documentation finale	Les propositions approuvées deviennent des projets de résolution et peuvent être amendées avant l'adoption de leur version définitive.

Les trois motions d'ordre

- Point de privilège personnel : lorsqu'un facteur externe empêche un délégué de participer correctement (par exemple, impossibilité d'entendre l'orateur, gêne physique).
- Rappel au règlement : lorsque la procédure établie n'est pas respectée. Le délégué doit attendre d'être appelé à la parole et se limiter à signaler l'erreur de procédure.
- Motion d'information : pour poser des questions aux présidents de séance, demander des éclaircissements ou solliciter l'autorisation de s'absenter brièvement.

Figure 1. Durée estimée de chaque étape de la procédure en commission



7. PRISE DE PAROLE EN PUBLIC ET PROTOCOLE DIPLOMATIQUE

Langage formel

- Commencez toujours par : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs les observateurs, et toutes les autres personnes présentes dans la salle... »
- Utilisez le nom officiel complet des pays. Ex. : « République bolivarienne du Venezuela ».
- Parlez toujours à la troisième personne : « La délégation de... considère que... »
- Utilisez un langage inclusif : « filles, garçons, adolescents et jeunes ».

Conseils pour le discours

- Respirez profondément et adoptez une posture stable, les pieds bien ancrés au sol.
- Gardez un contact visuel avec l'ensemble de l'assistance, et non pas avec une seule personne.

- Entraînez-vous à voix haute et enregistrez-vous pour vous assurer que votre discours ne dépasse pas 90 secondes.
- Variez le ton de votre voix ; ne parlez ni trop vite ni trop lentement.
- Évitez les mots de remplissage : « ça », « euh », « hum », « euh ».
- Allez droit au but : la clarté et la concision sont plus efficaces qu'un langage fleuri.

8. COMPÉTENCES SOCIO-ÉMOTIONNELLES

Pour représenter avec succès votre pays en tant que délégué à SIMONU 2026, il est essentiel de combiner une préparation technique, la maîtrise de l'art oratoire diplomatique et le développement de compétences socio-émotionnelles, notamment :

Eje	Compétences
Conscience de soi	Nécessite une réflexion sur soi-même pour comprendre ses émotions, ses pensées, ses comportements et son identité.
Empathie	Capacité à comprendre les autres, à établir un lien émotionnel avec eux et à agir de manière à favoriser leur bien-être.
Gestion des conflits	Elle favorise des changements constructifs dans les dynamiques, les relations et les structures à l'origine des conflits, en les considérant comme des opportunités de développement démocratique et social, au-delà de leur simple résolution ou gestion
Autonomie	Une compétence essentielle qui permet aux individus de jouer un rôle actif dans leur apprentissage, d'être des acteurs du changement au sein de leur communauté et de s'approprier leur environnement.
Prise de décision	Elle consiste à évaluer les opinions, à anticiper les conséquences et à choisir parmi différentes alternatives tout en tenant compte de critères, d'informations et du bien-être individuel, social et collectif.

9. ÉTHIQUE DE L'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE

Face aux progrès de l'intelligence artificielle (IA) et à la désinformation, SIMONU établit des lignes directrices claires :

Le « feu tricolore éthique » de l'IA

- Feu vert (autorisé) : utiliser l'IA pour planifier des emplois du temps, apprendre des concepts de base ou formuler des questions pour des entretiens.
- Feu rouge (interdit) : demander à l'IA de rédiger des textes complets, des discours ou un portfolio. Cela nuit à la capacité de raisonnement de l'étudiant.

Comment vérifier les informations

- Source : provient-elle d'un organisme officiel ou d'un média réputé ?
- Auteur : qui est à l'origine de l'information et quelle est son intention ?
- Date : s'agit-il d'une information d'actualité ou d'un événement passé sorti de son contexte ?
- Preuves : existe-t-il des chiffres ou des documents pour étayer cette affirmation ?
- Outils : L'image ou le texte a-t-il été généré par une IA ?

Règle d'or : toute information obtenue via l'IA ou les réseaux sociaux doit être recoupée avec la Bibliothèque numérique des Nations unies, les sites web des ambassades ou des documents officiels avant d'être intégrée au dossier.

10. CONCEPTS DE BASE

Quorum

Le président de chaque commission peut déclarer une séance ouverte et poursuivre le débat dès lors qu'au moins la majorité simple des membres est présente dans la salle. Lorsque la commission doit voter sur une question de fond, les deux tiers des membres doivent être présents dans la salle. Tout délégué a le droit de demander une vérification du quorum par le biais d'une motion. Le président doit décider s'il est pertinent de procéder à un appel nominal pour le vérifier.

Définition des majorités

La majorité simple est atteinte lorsqu'il y a plus de voix pour que de voix contre la question. La majorité des deux tiers est atteinte lorsqu'il y a au moins deux fois plus de voix pour que de voix contre la question. Dans les deux cas, les abstentions ne sont pas prises en compte dans le calcul des majorités.

Droit de vote

Chaque délégation dispose du droit de vote. Une délégation ne peut s'abstenir que lorsqu'une question de fond est examinée. Ces abstentions ne seront pas prises en compte lors de la détermination de la majorité des voix dans le processus décisionnel portant sur les questions de fond.

Les personnes participant en tant qu'observateurs n'auront pas le droit d'agir officiellement en tant qu'auteurs de résolutions ou d'amendements ; elles n'auront pas non plus le droit de voter sur les questions de fond et de procédure.

Les délégués peuvent voter : « pour », « contre », « pour avec motifs », « contre avec motifs », « s'abstenir » ou « s'abstenir sans motif ». Les délégations qui s'abstiennent ne seront pas prises en compte lors du décompte des voix et celles qui décident de « s'abstenir sans motif » seront appelées à la fin pour qu'elles fassent part de leur vote.

Avant le réexamen des votes, le président accordera une minute aux délégations ayant voté « pour avec motifs » ou « contre avec motifs » pour qu'elles exposent leurs considérations. Ces motifs ne seront pris en compte par le président que si le vote est inattendu. Une fois entendues, les délégations peuvent revoir leur vote ; par exemple, celles qui se sont abstenues peuvent voter « pour » ou « contre ».

Question de procédure

On entend par « question de procédure » les motions, les points à l'ordre du jour et les phases au cours desquelles se déroule les travaux de la commission.

Question de fond

On entend par « question de fond » tout document soumis à l'examen de la commission afin qu'elle exerce ses pouvoirs et ses fonctions, ainsi que les amendements qui y sont apportés. Sont également incluses ici les questions directement liées aux thèmes de la commission, autres que celles relevant de la procédure traditionnelle ou de base.

Communication en séance

La transmission de messages en séance est le moyen de communication au sein de la commission. Pour cela, les délégués doivent rédiger leur message sur un bout de papier, en indiquant clairement l'expéditeur et le destinataire. Ils doivent ensuite lever la main afin que le secrétaire de séance puisse passer près de leur pupitre pour récupérer le message et le remettre à son destinataire. L'utilisation abusive de ce système sera sanctionnée ; les messages ne doivent pas porter sur des questions personnelles, mais doivent être pertinents par rapport au sujet débattu et au déroulement des travaux de la commission.

Motion

Dans un débat, une motion est une proposition formelle présentée par un participant en vue d'une discussion et d'un vote par le groupe ou l'assemblée. Lors d'un débat ou d'une assemblée, une motion sert à introduire un sujet, à demander une action spécifique ou à influencer la prise de décision collective. Tout membre peut présenter une motion en suivant une procédure établie qui permet un débat, puis son adoption ou son rejet par un vote. Son objectif principal est d'organiser la discussion et de garantir que les décisions soient prises de manière démocratique et structurée.
